

2F

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 34 avenue Edouard HERRIOT
71000 MACON
503 944 571 RCS MACON
Ci-après la « Société »**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze septembre,
A quatorze heures,

Les associés de la Société 2F, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Raphaël FERREIRA LUCIO**, titulaire de 396 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur José FERREIRA LUCIO**, titulaire de 8 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Eddy SASSA**, titulaire de 396 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur José FERREIRA LUCIO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la réalisation de l'apport de 396 parts sociales de la Société par Monsieur Raphaël FERREIRA LUCIO au profit de la société HOLDING RF,
- Constatation de la réalisation de l'apport de 396 parts sociales de la Société par Monsieur Eddy SASSA au profit de la société HOLDING ES,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression des dispositions transitoires dans les statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale autorisant les apports par les associés,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé la réalisation de l'apport de 396 parts sociales par Monsieur Raphaël FERREIRA LUCIO intervenu ce jour au profit de la société HOLDING RF, préalablement agréée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 septembre 2025, constate que la société HOLDING RF revêt désormais la qualité d'associée de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé la réalisation de l'apport de 396 parts sociales par Monsieur Eddy SASSA intervenu ce jour au profit de la société HOLDING ES, préalablement agréée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 septembre 2025, constate que la société HOLDING ES revêt désormais la qualité d'associée de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, que l'article 7 des statuts est, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de huit mille (8 000) euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et réparties entre eux de la manière suivante :

- **Société HOLDING ES,**
396 parts numérotées de 1 à 396.....396 parts

- **Société HOLDING RF,**
396 parts numérotées de 397 à 752 et de 761 à 800.....396 parts

- **Monsieur José FERREIRA LUCIO,**
8 parts numérotées de 753 à 760.....8 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 800 parts »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions transitoires dans les statuts à la constitution de la Société, à savoir :

- Suppression de la mention du premier exercice social de la Société à l'article 25.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

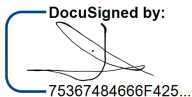
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

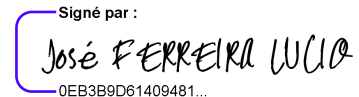
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants associés.


Monsieur Raphaël FERREIRA LUCIO

DocuSigned by:

75367484666F425...

Monsieur José FERREIRA LUCIO

Signé par :

0EB3B9D61409481...

Monsieur Eddy SASSA

Signé par :

E7B51AA285FB47C...